

Présents : Mme LOUIS Catherine, Maire, M. MANSOURI Jean, Mme MAISON Annette, M. MOREAU Régis, M. DERVAUX Bruno, M. FRANCOIS Laurent, Mme DE SANTA Tiffany, M. MANGEL Alain, M. CLAUDEL Antoine, Mme SIMON Marie-Odile, Mme RIEFENSTAHL Mireille, M. MILLOTTE Jérôme, Mme L'HUILLIER Fanny

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GRANDEMANGE Vanessa à Mme LOUIS Catherine, Mme PREVOT Stéphanie à Mme SIMON Marie-Odile, Mme THIERRY Sandra à M. CLAUDEL Antoine, Mme AUBRY Virginie à Mme MAISON Annette

Absent(s) : M. LACROIX Rémi, Mme ROUSSEY Elise

A été nommée secrétaire : Mme RIEFENSTAHL Mireille

1) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire par le Conseil Municipal

Droit de préemption urbain :

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Un immeuble sis 636 rue de Franould appartenant à Mme Lydie MATHIEU
- Un immeuble sis 103 rue du Chêne appartenant à Mme Suzanne CARON
- Un immeuble sis 27 rue des Breuchottes appartenant à Mr Hubert ADAM
- Un immeuble sis 1219 rue de Pont appartenant aux Consorts LEDUC
- Un immeuble sis 100 106 rue des Moines appartenant à Consorts LEDUC
- Un immeuble sis 42 rue des Breuchottes appartenant à Mr Hubert ADAM
- Un immeuble sis 450 rue de la Poirie appartenant à Mr Florian CREUSOT
- Un immeuble sis 1654 rue de Pont appartenant à consorts MARTIN
- Un immeuble sis 680 rue de la Brasserie appartenant à SCI HAXHIAJ IMMO
- Un immeuble sis 680 rue de la Brasserie appartenant à Mr Régis NIETO
- Un immeuble sis 420 rue de Vaubexy appartenant à Consorts GEORGES
- Un immeuble sis 680 rue de la Brasserie appartenant à Mr Mickaël RICHARD
- Un terrain sis Sous la Côte appartenant à Mr et Mme Daniel MANSUY
- Un immeuble sis 27 rue des Breuchottes appartenant à Mr Hubert ADAM
- Un immeuble sis 617 rue de la Poirie appartenant à Consorts HOUILLON

2) Délibérations

Subventions aux associations

Jean MANSOURI

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention pour l'association Chouquette and Co, le Comité des fêtes et la Radio des Ballons

- Association Chouquette and Co = 500 €
- Comité des Fêtes = 150 € subvention exceptionnelle car c'est la première édition (marche populaire) et d'envergure départementale.
- Radio des Ballons = 300 €

Adopté à l'unanimité

Décision modificative au budget

Jean MANSOURI

Afin d'enregistrer les recettes de vente de terrain, il est nécessaire de faire une décision modificative au budget concernant l'emprise du transformateur à la Brasserie qui a été vendue à l'euro symbolique.

Adopté à l'unanimité

Correctif ONF

Bruno DERVAUX

Il y a lieu de rapporter la délibération du 23 mars, l'état d'assiette ayant été légèrement modifié.

Adopté à l'unanimité

Participation au Sivom

Annette MAISON

Le conseil municipal doit délibérer sur la participation au Sivom pour l'année 2023 qui s'élève cette année à 21 295.41 euros

Cela concerne l'entretien de 2 gymnases et des frais de personnel.

Adopté à l'unanimité

Modification du règlement du cimetière

Catherine LOUIS

Compte tenu de l'enherbage du cimetière, il est nécessaire de modifier le règlement pour que l'ouverture des caveaux se fasse désormais par le haut (règlement joint)

Adopté à l'unanimité

Convention Territoriale Globale (CTG)

Catherine LOUIS

Afin de poursuivre le partenariat avec la CAF, le Conseil Municipal doit renouveler la convention territoriale globale pour 2023-2027 (cf délibération jointe)

Adopté à l'unanimité

Personnel communal

Catherine LOUIS

Le Conseil Municipal doit modifier la durée hebdomadaire d'un contrat suite à modification de l'organisation du service périscolaire. Un agent passe de 28 h à 35 h.

Adopté à l'unanimité

Adhésion à la procédure de médiation préalable obligatoire (MPO) dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le Centre de gestion des VOSGES

Catherine LOUIS

Dans le cadre de certains litiges opposant la collectivité aux agents il est obligatoire de recourir à la médiation principale obligatoire avant d'aller au tribunal administratif, aussi seul le centre de gestion peut assurer cette mission dans le cadre de la fonction publique territoriale et in faut donc passer une convention avec le Centre de Gestion des Vosges.

Adopté à l'unanimité

Adhésion de la CCPVM au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Lanterne (SMAL)

Catherine LOUIS

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'adhésion de la communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales dont elle est membre, au SMAL (cf délibération jointe)

Adopté à l'unanimité

3) Informations

- Affaires scolaires

Scolaire :

Prévisions d'effectifs à la rentrée 2023 – Ecole maternelle = 67 élèves répartis :

- TPS = 5
- PS = 19
- MS = 27
- GS = 16

Rentrée officielle des enseignants et Atsem le 1^{er} septembre 2023

Rentrée des élèves le 4 septembre 2023

Diverses activités pratiquées tout au long de l'année (natation pour les GS – Foot pour les MS et GS – Kitstadium pour les CP)

Pour clôturer l'année, une kermesse de Couleur Récré aura lieu le samedi 1^{er} juillet 2023 à partir de 10 h au Centre Culturel.

Des travaux d'entretien sont en cours cet été et une structure neuve de jeux en remplacement de la petite maison sera mise en place.

- Informations diverses : point travaux en cours.

- Boulangerie : le projet de la venue d'un vétérinaire à la place de la boulangerie est annulé, celui restant avec ses associés.
- Le crêpi des Blés d'Or est en cours d'expertise dans le cadre de la décennale.
- Le terrain de Foot : prévision des travaux en 2025 avec restructuration du terrain en naturel.
- Centre bourg : phase 1 terminée, les retours de la population sont satisfaisants, appréciant le nouveau parking et l'esthétique de la place – phase 2 : travaux début 2024, une réunion aura lieu début juillet
- Sources : les travaux pour 2 sources démarrent et ensuite pour les 2 suivantes.

- Fixation du prochain Conseil Municipal : en septembre 2023 (date à définir)

- Tous les dossiers portés à l'ordre du jour sont consultables au secrétariat de la mairie.

A Dommartin-lès-Remiremont,
La secrétaire de séance,
Madame Mireille RIEFENSTAHL